



Note conceptuelle

Forum africain sur les entreprises et les droits humains

Résumé : Le Forum africain sur les entreprises et les droits de l'homme réunira des parties prenantes de toute l'Afrique afin de faire le point sur les progrès accomplis et de discuter des défis et des opportunités pour promouvoir une conduite responsable des entreprises et des droits de l'homme et la responsabilité des entreprises dans la région. Le Forum se tiendra les 11, 12 et 13 octobre 2022. Le 11 octobre 2022 (appelé "Jour 0") sera consacré aux sessions pré-Forum, y compris les réunions privées avant le début officiel du Forum. Le Forum sera convoqué par l'Union africaine (UA) et coorganisé par l'UA, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, le Groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, en étroite collaboration avec des acteurs locaux et régionaux, continentaux et internationaux, tels que la Coalition africaine pour la responsabilité des entreprises (ACCA), le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADHI), l'Institut danois des droits de l'homme (IDDH), Friedrich Ebert Stiftung (FES), le Pacte mondial des Nations unies (Pacte mondial) et la Global Business Initiative (GBI), avec le soutien du gouvernement japonais et du gouvernement suisse. Le Forum sera accueilli par le gouvernement de la République du Ghana.

Forum africain sur les entreprises et les droits humains

L'expérience dans d'autres régions a montré que les Forums régionaux peuvent offrir une occasion inestimable pour les parties prenantes, y compris les États membres de l'UA, les acteurs des droits humains, les entreprises et la société civile, de s'informer sur les progrès et les défis, de partager les meilleures pratiques, d'identifier les besoins et de s'engager dans l'apprentissage par les pairs à travers un dialogue constructif. Le Forum africain sur les entreprises et les droits humains est envisagé comme un événement annuel visant à concevoir une plateforme continentale cohérente et discuter de la manière de promouvoir et de garantir une conduite responsable des entreprises

Réunissant tous les acteurs ayant un rôle et un intérêt dans l'avancement de l'agenda des entreprises et des droits humains dans la région, le Forum sera conçu pour atteindre les objectifs suivants :

- Offrir une plateforme régionale multipartite dynamique pour le dialogue sur les entreprises et les droits humains ;
- Guider les prochains apprentissages, partenariats et collaborations sur l'agenda entreprises et droits humains en Afrique ;
- Évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes directeurs et promouvoir la collaboration et le travail en réseau entre et parmi les gouvernements, les entreprises, la société civile, les INDHs, les défenseurs des droits humains et les autres parties prenantes ;
- Discuter des efforts nationaux et régionaux visant à mettre en œuvre les Principes directeurs des nations unies, notamment par le biais des plans d'action nationaux, des lois et pratiques relatives à la diligence raisonnable en matière de droits humains et de l'accès à un recours effectif ;
- Échanger et tirer des enseignements des pratiques positives et des défis, notamment dans le contexte de l'AfCFTA et des entreprises responsables, du respect des droits humains dans l'économie informelle, de la gouvernance des ressources, des entreprises et de la technologie, et dans le contexte de la situation des personnes ou des groupes exposés à un risque accru d'abus, notamment les femmes, les peuples autochtones, les jeunes, les personnes ayant une orientation sexuelle et une identité de genre différentes, et les personnes handicapées.

Format : Le Forum africain sur les entreprises et les droits humains se déroulera en personne afin de favoriser un réseautage actif et de construire des relations constructives, ainsi qu'en ligne afin d'offrir des possibilités de participation à distance à ceux qui ne sont pas à mesure de se déplacer. Les protocoles COVID-19, y compris la

distanciation sociale et les mesures liées au gouvernement du Ghana, seront strictement suivis.

Lieu : Le Forum se tiendra à Accra, au Ghana, dans un lieu qui reste à confirmer.

Participants : Le Forum réunira des représentants de la société civile, des entreprises et associations commerciales, des organisations syndicales, des gouvernements, des INDHs et autres acteurs des droits humains, des groupes de réflexion, des organisations et institutions internationales actives dans le domaine des entreprises et des droits humains de toute l'Afrique et au-delà. L'inscription au Forum est gratuite. Les co-organisateurs ne couvriront pas les frais de voyage et d'hébergement à Accra pour les participants en personne.

Langues : Le Forum régional se déroulera en anglais et en français avec interprétation simultanée.

Contexte

Ces dernières années, les gouvernements africains, les institutions nationales des droits humains (INDHs), les acteurs de la société civile et les entreprises ont accru leur attention sur la promotion d'une conduite responsable des entreprises. Le Kenya est devenu le premier pays d'Afrique à élaborer un plan d'action national sur les entreprises et les droits humains (PAN) en 2019, suivi par l'Ouganda en 2021. En outre, plusieurs INDHs sont devenues actives dans ce domaine. Par exemple, la Commission des droits humains de Sierra Leone a élaboré des lignes directrices pour la surveillance des entreprises et des droits humains et a mené des enquêtes publiques sur les abus liés aux entreprises. Plus de dix pays de la région ont pris des engagements politiques dans la thématique ou ont lancé des consultations sur le développement d'évaluations nationales de base sur les entreprises et les droits humains. Outre la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Ghana, le Liberia, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe ont lancé des processus PAN. Un grand nombre d'organisations de la société civile (OSC) ont formé la Coalition africaine pour la responsabilité des entreprises (ACCA), qui vise à mobiliser la société civile sur tout le continent afin de tenir les entreprises responsables des violations des droits humains. Les acteurs du monde des affaires ont également manifesté un intérêt accru pour le respect des droits humains, conformément aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains. Approuvés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2011, les Principes directeurs s'adressent aux États et aux entreprises et précisent leurs devoirs et responsabilités respectifs en matière de protection et de respect des droits humains dans le cadre des activités commerciales, ainsi que la nécessité de garantir l'accès à un recours effectif aux personnes dont les droits ont été lésés par ces activités.

Au niveau régional, l'UA mène actuellement une étude de référence continentale sur la situation des entreprises et des droits humains en Afrique et a élaboré un cadre politique sur les entreprises et les droits humains, qui devrait être adopté en 2022. Le cadre institutionnel actuel de l'UA lui permet de surveiller les violations des droits humains liées aux entreprises par l'intermédiaire de ses organes, tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CERFE). La CADHP dispose d'un groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits humains en Afrique, qui surveille les effets négatifs de l'extraction des ressources naturelles sur les droits humains. De même, le groupe de travail de l'ACERWC sur les droits de l'enfant et les entreprises a pour mandat de promouvoir l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'enfant dans les pratiques commerciales, afin de relever les défis liés aux droits de l'enfant en Afrique. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en 2020 représente une étape importante sur le chemin de l'intégration et du développement de l'Afrique. La ZLECA est un catalyseur de manières innovantes de conduite d'affaires, et de commerce en Afrique avec des implications certaines sur les droits humains.

Si les récents développements sont encourageants et prouvent la rapidité avec laquelle la dynamique visant à promouvoir la conduite responsable des entreprises responsables s'est accélérée dans la région, des inquiétudes subsistent quant au fait que les engagements sur papier n'ont pas été suivis d'actions ayant un impact positif sur la vie des détenteurs de droits. Les Principes directeurs commencent à être mieux connus dans la région. Pourtant, le manque de sensibilisation des parties prenantes et la nécessité pour les acteurs gouvernementaux et commerciaux de comprendre les attentes concernant leurs devoirs et responsabilités respectifs en matière de protection et de respect des droits humains restent l'un des plus grands défis de la région.